

iv) five years for tests of candidates who, having already obtained a five year validity period, maintain the same level when retested.

### 1.3 Other Confirmation Situations

If an employee takes a test for reasons other than confirmation, the test results will automatically be valid for either the eligibility or cessation of bilingualism bonus payments. If the employee is successful, the bonus will be paid from the date of the test; if the employee fails, payments will cease two months after a written notice has been sent to the employee concerning his lack of success.

### 1.4 Employee's Rights

An employee who fails the language test may remain in his/her position.

A review of SLE test results in accordance with the Public Service Commission's administrative recourse mechanisms may be requested.

### 1.5 Special Program of Language Training in case of SLE Failure

For those employees who fail their SLE, the Public Service Commission offers special language training so they can regain their bilingual status and therefore become re-eligible for the bonus. This also applies to rotational employees.

iv) cinq ans pour les tests des candidats qui ont déjà obtenu une période de validité de cinq ans et qui maintiennent le même niveau lors d'une réévaluation.

### 1.3 Autres occasions de confirmation

Si un employé subit l'examen pour une raison autre que la confirmation, les résultats de cet examen deviendront automatiquement valides pour fins d'admissibilité ou de cessation de la prime. En cas de réussite, la prime lui sera accordée à la date de l'examen mais, s'il y a échec, l'employé cessera de recevoir la prime deux mois après l'envoi d'un avis écrit.

### 1.4 Droits de l'employé

Tout employé qui ne réussit pas son ELS est autorisé à demeurer dans son poste.

Cet employé peut demander que les résultats de l'ELS soient revus conformément aux mécanismes administratifs de recours prévus par la Commission de la Fonction publique.

### 1.5 Programme spécial de formation linguistique en cas d'échec à l'ELS

La Commission de la Fonction publique a mis sur pied un programme spécial de formation linguistique afin de permettre aux employés qui échouent à l'ELS de redevenir bilingues et donc d'être admissibles à la prime. Ceci s'applique également aux employés permutants.